

Bagnolet met un coup d'arrêt à l'installation des compteurs Linky

[Île-de-France & Oise](#) > [Seine-Saint-Denis](#) | Ivan Capecchi | 23 octobre 2017

Le maire (PS) Tony Di Martino a déposé un arrêté pour suspendre l'installation de ces boîtiers nouvelle génération.

Dans un arrêté rendu public le 20 octobre, le maire (PS) de Bagnolet, Tony Di Martino, demande la suspension de l'implantation des compteurs « Linky » sur sa commune. « J'ai reçu de nombreuses pétitions de la part d'habitants inquiets », assure l' élu. En cause : l'enregistrement, par ces boîtiers nouvelle génération, des données de consommation telles que les courbes de charge. Afin de lutter contre ce qu'il estime être une violation de la vie privée, le maire a adressé un courrier à la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil) pour qu'elle statue sur la régularité du déploiement. « La Cnil a déjà rendu un avis en 2012 », explique de son côté Robert Poggi, directeur territorial d'Enedis en Seine-Saint-Denis, l'entreprise gérant l'installation des compteurs. D'après lui, les recommandations sont « respectées » : « Les données sont cryptées de bout en bout et aucune donnée de consommation ne peut être transmise à un tiers sans l'accord explicite du client ». A Bagnolet, le taux d'équipement en compteurs Linky est de 26,40 %. 13 079 boîtiers doivent encore être posés d'ici décembre 2020.